# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mercredi 12 Ramadan 1446**
**12 Mars 2025**

**N° 30**

**41ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **544**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **544**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **546**
Homologation de résolutions ..... **547**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **547**
Avis aux créanciers..... **549**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **551**
Sociétés communautaires..... **552**
Autres sociétés ..... **552**
**Divers**
Avis au public..... **552**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de la Société des Services Nationaux et des Résidences ..... **554**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**GREEN SICAR**

**Société anonyme**

**Au capital social de 13.000.000 DT**

**Siège social : Immeuble HBG, 5ème Etage, Rue Ile de Failaka, Cité Les Pins, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie**

**Identifiant unique : 1714717J**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/02/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Société, 1er Bureau Tunis le 6/3/2025 sous le n°25500870, quittance n°M002110, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 6/3/2025 sous le n°AC01302025, il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 3.000.000 DT par l'émission de 300.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 13.000.000 DT à 16.000.000 DT divisé en 1.600.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation. Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible N°08603000153202348042 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence «les Berges du Lac».

2025400701SANB2

**Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes**

**TUNISIAN SAUDI BANK**

**S.A au capital de 100.000.000 de Dinars**

**Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis**

**Identifiant unique : 0013026E**

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, lors de sa réunion tenue le 5 février 2025 :

- La désignation du cabinet «Nour El Houda HNEN», nouveau commissaire aux comptes de la Tunisian Saudi Bank pour les exercices 2024-2025-2026 renouvelables une seule fois et ce, à la place du cabinet "SEMMAR NEDRA JLASSI - SNJ" représenté par Madame Nedra JLASSI.

- Une copie a été déposée au Registre national des institutions le 7-03-2025, sous le numéro 20251883.

2025400708SANB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé en date du 21 février 2025 et enregistré à la recette des finances de Béja, le 25 février 2025 sous le n°25201562, quittance n°M015934, la société régionale de commerce et d'économie du nord dont le siège social est, 02 rue Habib Thamer, Béja a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé au 02 rue Habib Thameur, Béja, exploité pour les opérations commerciales en gros, à monsieur Abdallah Maghrebi, demeurant au 62 rue de France, Béja. Toute opposition sera tenue entre les mains de maître Darine Melki, avocate à la cour de cassation dans les délais légaux, à son adresse 12 cité Habib El Haded, Béja. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 5 mars 2025.

2025R00606FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte daté le 18/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Sayada le 19/02/2025 sous le Numéro25200254, reçu Numéro M008015, les nommés Wejdi Ben Mohamed Dhrif, gérant de la société Vancover Monastir demeurant à la rue Salem Bchir Monastir, Amira Bent Habib Lahmar co-gérante de la société Vancover Monastir demeurante à la rue Mohamed Mhala Monastir, a vendu au profit du nommé Mohamed Safi Ben Hamed Jerbi Demeurant à la Rue Bir Ayeb à Lamta, le fonds de commerce sis à l'Avenue des Martyrs à Monastir affecté à la vente de toutes sortes des Sandwichs, par la totalité de ses éléments corporels et incorporels qui le composent.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son adresse élue aux études Mre Achek Riadh Avocat à la cour, demeurant à la rue de Leader n°3, Houmt Trabelsia Monastir, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 7/3/2025.

2025S00277FCCC2

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Kalaa Sghira le 27/10/2023 et le 3/7/2024 ; enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 28/02/2025 sous le n°25200481 reçu n°M010103, Mm Naila ben Ahmed CIN : 02953992 et Mm Fatma ben Ahmed CIN : 02948541 et Mr Adel ben, Ahmed CIN ; 02982788 entant que donneurs pour Mr Med Hdhili ben Ahmed CIN : 12845468 toutes leurs parts sur l'indivision au fonds de commerce (CAFE FAICEL) Habib Bourguiba à Kalaa Sghira avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Et Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Kalaa Sghira le 21/02/2025 ; enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 28/02/2025 sous le n°25200482 reçu n°M010104 Mr Jawher ben, Ahmed CIN ; 05532367 entant que donneur pour Mr Med Hdhili ben Ahmed CIN : 12845468 toute leur part sur

l'indivision au fonds de commerce (CAFE FAICEL) Habib Bourguiba à Kalaa Sghira avec tous ses éléments corporels et incorporels

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echourouk» paru en date du 4/3/2025 les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de bénéficiaire de cette donation.

2025S00278FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P daté du 18/02/2025, enregistré à Kalaa Kébira le 19/02/2025 quittance n°M014960; Saleh Fradi, demeurant Rue Omar Ibn Khattab K.Kébira, M.F 182135Z, a cédé à Kamel Hamouda, demeurant Rue Ibn Khaldoun K.Kébira, titulaire de la C.I.N 05516052, la totalité du Fonds de commerce sis Marché Central K.Kébira.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur demeurant Rue Ibn Khaldoun K.Kébira.

Un extrait a été publié au Journal Assahafa du 4/3/2025.

2025S00280FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 20/2/2025, enregistré à la recette des finances Msaken le 5/3/2025 sous n°25201070, quittance n°M035926. Mr Walid ben Naser ben Komti, titulaire de la CIN n°09315372 a vendu et cédé à Mme Souad bent Mounir Zaaibi titulaire de la CIN n°09286688, la totalité du fonds de commerce du local destiné Librairie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Souk Sidi El Heni Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de l'application de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 11 mars 2025.

2025S00290FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P. du 28/02/2025 enregistré le 3/3/2025 à la recette des finances Gremda Sfax sous n°25200690 quittance n°M024385, Mohamed Triki titulaire de la C.I.N n°00186241, demeurant à route Teniour km 2.5 Sfax, a cédé à Mohamed Kotti titulaire de la C.I.N n°05362782, demeurant à résidence Almostakbal cité Annasr 1 Ariana, agissant pour le compte de la Sté «Le Terroir De Carthage», S.A.R.L. en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce consistant dans le commerce de lait et produits dérivés exploité sous le nom «Le Terroir», sis à la route Kaied Mhamed km2 Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de Mohamed Kotti chez Maitre Walid Daoud Avocat 15 place Marburg 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 7/3/2025.

2025X00361FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 14/02/2025 sous le n°25200506 quittance n°M014394, Monsieur Fathi Derbel, CIN n°01216071 a vendu à Mr Kais Derbel CIN n°05369137 Entant que Représentant de la société «MTM PARA» société en cour de constitution demeurant passage entre Route de Tunis et Route Teniour Sfax tout le fonds de commerce exploité au local sise à la Route Mohamed Elkhames Sakiet Ezzit Sfax, RNE 0111563Z avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée au vendeur situé à l'Avenue Hédi Chaker entrée Derbel Sakiet Ezzit Sfax, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 24/02/2025.

2025X00362FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 24/01/2025 signé le 20/02/2025 et enregistré à la recette d'enregistrement Gremda Sfax le 27/02/2025 (reçu n°M022670 enreg. N°25200651), Mrs Hichem Trabelsi - né le 15/7/1971 à Sfax, tunisien, domicilié à la route Menzel Cheker km 3 Zanket Elbernouss, Sfax, titulaire de la CIN n°05277933 du 19/3/2016 (R.C Sfax n°A1256211997/RNE 0420483W) M.F n° 00CN420483IW), a vendu et cédé à Mme Faiza Abid, née le 14/12/1968 à Sfax, domicilié au n°12 zanket Abid Sakiet Eddayer Sfax, titulaire de la CIN n°05247631 du 7/9/2006 (non immatriculée au R.C et au RNE/ non immatriculée au M.F) la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en une unité de photocopie, de traitement de texte et de vente de produits de bureau au détail, exploité au local sis à l'avenue Chakib Arselene n°10 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au domicile élu de l'acheteur sis à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée (Rue Chakib Arselene n°10, Sfax) et ce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah en date du 4/3/2025.

2025X00363FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 8/4/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 11/8/2022 sous le n°22203482 quittance n°m064759 Manel Awedi demeurant au complexe Intisar à Bizerte a vendu à Mourad Al Mazlini demeurant à Bir Misyougha, le fonds de commerce destiné en tant que toutes activités commerciales sis à l'avenue Thaalbi, Bizerte A12= avec tous ses éléments matériels et moraux moyennant un prix global de vingt cinq mille dinars. Cet avis est publié au journal le Quotidien le 28/12/2024.

2025400698FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Tarek Laaribi Avocat à Bizerte égalisé à la municipalité d'El Alia, daté le 27/12/2024 Enregistré à la recette des

finances d'El Alia le 27/12/2024 quittance n°M046637 enregistrement n°24201230, Mme Chaaben Zohra, titulaire de la CIN n°01500656, résidente au 2, Rue Tahar El Haddad El Alia Bizerte, vend à Mr Ayyari Salah, titulaire de la CIN n°08991782, résident à la Rue Tahar El Haddad El Alia Bizerte, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et matériels, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1465847F exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba El Alia Bizerte, destiné pour exercer l'activité du café public.

Toutes les oppositions concernant la cession du fonds de commerce seront recevables auprès de la vendeuse Mme Chaaben Zohra résidente au 2, Rue Tahar El Haddad El Alia Bizerte 1 dans le délai de 20 jours de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 7/02/2025 page 18 sous n°IP15251055 et au Journal le Quotidien le 7/2/2025 page 22 sous n°15251055.

2025400705FCCC2

---

**Concession de la nue-propriété d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 27/02/2025, reçu numéro M023129, quittance numéro 25200929, Monsieur Hamed Issaoui, titulaire de la CIN n° 03293502 demeurant à cité Chawat Abou Sabah Matmata Gabès a concédé sa nue-propriété à ses fils :

- Mohamed Issaoui, titulaire de la CIN n°0582219, demeurant à cité Erriadh Elmhamdia Ben Arous.

- Mongi Issaoui, titulaire de la CIN n°05845764, demeurant au n°40 la résidence Ellissa, cité Jaouhara Ben Arous.

- Abdessatar Issaoui, titulaire de la CIN n°05846418, demeurant à Beni Issa, Nouvelle Matmata Gabès.

- Foued Issaoui, titulaire de la CIN n°05890840, demeurant au lotissement Ellissa N°4, Elmhamadia Ben Arous.

- Amel Issaoui, titulaire de la CIN n°13213913, demeurant à Beni Issa Nouvelle Matmata Gabès.

- Ibtissem Issaoui, titulaire de la CIN n°13214001, demeurant au lotissement Ellissa n°4, Elmhamadia Ben Arous.

Et ce, dans l'ensemble du fonds de commerce d'une boulangerie avec un local commercial adjacent situés à cité du lycée Elmhamdia 1145 Ben Arous.

Les oppositions se feront entre les mains des bénéficiaires de la concession à leur domicile élu au local de la boulangerie située à la cité du lycée Elmhamdia, où une copie du contrat de concession est déposée, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au quotidien «Echourouk» du 6/3/2025.

2025400707FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 3/3/2025, enregistré le 3/3/2025 à la recette des finances d'El Menzah 6, quittance n°033148, enregistrement n°25201849, la Société Namaste Food and Service, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis au 02, rue Halima Saadia, Menzah 6, au capital de 10000 dinars, immatriculé au RNE sous le numéro 1670623M, prise en la personne de son représentant légal a vendu à La Société Felfel Management, société à responsabilité limitée, en cours de constitution, au capital de 10 000 dinars, dont le siège social est fixé au 2 rue Halima Saadia, Menzah 6, représentée par son fondateur, le fonds de commerce de fast-food et cafétéria exploité dans le local situé au 2 rue Halima Saadia, Menzah 6.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître Bahri Bahrini, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de Madrid.

Le présent avis est paru au Journal Achourouk, daté du 8/3/2025 sous le n°12223 ainsi qu'au Journal le Quotidien daté du 8/3/2025 sous le n°7358.

2025400711FCCC2

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant Acte de location d'un fonds de commerce en date du 4/3/2025, enregistré à la recette des finances Charguia sous n°25302580 Quittance n°M035560, société DIGIPRINT, Matricule Fiscal n°1283692T, conjoint et solidaire avec son gérant Raouf ben Abderzak haj Boubaker Raies titulaire de la CIN n°05793104, a loué à Société Flavory, en cour de constitution, conjoint et solidaire avec son gérant Raouf ben Abderzak haj Boubaker Raies titulaire de la CIN n°05793104, la totalité du fonds de commerce destiné à restaurant et Café, sise au 71 rue Alain Savary Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 8 mars 2025.

2025R00602FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte s.s.p légalisé le 22/9/2017 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 10/01/2025 quittance n°MO05606 n° d'enregistrement 25300150 Madame Souad ben Hssin a loué à Monsieur Troudi Khalil la totalité du fonds de commerce exploité dans les services informatiques destiné aux enfants sis à la Rue Gbelli n°18 Kairouan.

Cette insertion est parue dans les journaux Al chourouk et Le Quotidien du 18/02/2025.

2025S00292FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un groupement de développement agricole**

- Dénomination : groupement de développement agricole "Henchir Inam w Twaîya "

- Siège social : Henchir Inam délégation bir mecharga

- But : Exploitation d'eau potable.

Comité :

Président : Askri Med Ali

Trésorier : Boubaker Mehrez.

2025R00601APSF1

## Homologation de résolutions

**Conseil Tunisien des Architectes d'Intérieur**

**Changements dans la composition du Bureau Exécutif**

Sur la base du procès-verbal de la réunion datée du 23 février 2025 et enregistré à la recette des finances de Gremda le 28 février 2025 avec le numéro de récépissé M023488 et de la notification déposée au gouvernorat de Sfax le 28 février 2025 et sur la base de l'article 5 de la loi fondamentale, le Conseil tunisien des architectes d'intérieur annonce que des changements ont été apportés à la composition de son bureau exécutif après la tenue de la première conférence nationale le 21 février 2025 à Hammamet.

Le nouveau Bureau Exécutif dirigera le Conseil de 2025 à 2028 selon la composition suivante :

Gassara Abdallah : Président

Majdoub Houcem : 1er Vice-président

Lamine Mohamed Mahdi : 2ème Vice-président

Neji Manoubia : Secrétaire générale

Gargouri Chema : Secrétaire générale adjointe.

Sghaier Abdelhedi : Trésorier

Mnejja Rana : Trésorière adjointe

Fourati Khalil : Membre

Kacem Karima : Membre

Koubaa Mohamed Amine : Membre

Mansour Sonia : Membre

Fehri Fakher : Membre

Nouira Mariem : Membre.

2025X00360APSF2

**Résidence El Mouna**

**Rue du Lac Mâlaren, les Berges du Lac de Tunis**

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de la résidence El Mouna, du Dimanche 9 Février 2025, enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 17 Février 2025, quittance n°M020360, enregistrement n°25801348. Les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une période d'une année renouvelable à partir du 01 Janvier 2025 :

- Mr Lotfi Bousnina : Président

- Mr Mongi Fakhfakh : Trésorier

- Mr Mohamed Khalil Chamakh : Membre

- Mr Ridha Ressaîssi : Membre.

2025400702APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques des parts dans l'indivision**

**Cabinet Maître Kesraoui Mohamed Salah**

**Avocat prés la cour de cassation**

**16, rue d'Angleterre 2ème étage 1000 - Tunis**

**Tél. / Fax : 216 - 71 320 123**

**M.F : 723610/R/P/A/000**

Le saisissant : L'Union Bancaire pour le Commerce et L'Industrie, Société anonyme représentée par son PDG identifiant unique 002707P demeurant en son siège social sis à Tunis 139, Avenue de la Liberté et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Mohamed Sarah Kesraoui Avocat prés la cour de cassation 16 rue d'Angleterre Tunis.

Le saisi : Madame Besma Bent Ezzedine Hanzouti, demeurant à la rue Habib Bougatfa, Sidi Saâd, Morneg Ben Arous,

Monsieur Nabil Ben Mohamed Ben Ayech en tant que caution solidaire et hypothécaire, demeurant au lot 78, cité des vignes, Morneg, Ben Arous.

Désignation de l'immeuble saisi : Les parts indivises revenants à Monsieur Nabil Ben Ayech en tant que caution solidaire et hypothécaire de l'immeuble objet de titre foncier 85887 Ben Arous dénommé 'Melk Elayech'.

Les parts indivises représentent un appartement en construction situé au 3ème étage, comprenant un salon, cuisine non équipée, toilette, et 3 chambres et approvisionné en eau et en électricité d'une superficie de 140m.

Support juridiques : Contrat de crédit enregistré à la recette des finances de Morneg le 29/6/2018 quittance n°0331203M sous le numéro 18601250 (déposé à Ben Arous Volume 2018/1 n°3116).

Sommation valant saisie immobilière faite par Maître Makram Lakoud le 9/10/2024 sous le n°48421 et inscrite à la conservation foncière le 7/01/2025 (Volume 25/02 n°62).

Charges : Inscription d'une sûreté garantissant une créance dans les limites de 30.000000 DT et inscrite le 02/7/2018 sur les parts indivises revenant à Mr Nabil Ben Elayech en tant que caution solidaire et hypothécaire.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises saisies est fixée à cent quarante sept mille huit cents soixante dix neuf Dinars 480 millimes (147.879.480) selon le rapport de l'expert Bechir Ben Khlifa désigné par ordonnance sur requête émise par Mr le Président de Tribunal de première instance de Ben Arous n°94463 du 4/9/2023.

Date et lieu de l'enchère : Le jeudi 10 avril 2025 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9h.

Visite des parts objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Observation : Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur de Ben Arous pour participer à l'adjudication.

2025R00605VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant : Mohamed ben Béchir Ben Haj Salem, ayant élu domicile au cabinet Maître Bouzoffara Farhat Avocat prés la cour de cassation rue sœur Joséphine Sousse.

Partie adverse : 1) Khmissa Khadija. 2) Zeineb Snoussi. 3) Nejiba Snoussi. 4) Zohra Snoussi. 5) Bechira Snoussi 6) Aouicha Snoussi. 7) Latifa Snoussi. 8) Khemaies Snoussi 9) Bouraoui Snoussi. 10) Néjib Snoussi. 11) Sleh Snoussi. 12) Sassia Snoussi. 13) Manoubia Snoussi. 14) Saiida Snoussi. 15) Latifa Snoussi. 16) Selma Souayed. 17) Ibrahim Snoussi. 18) Abdallah Ben Abderrahmene. 19) Hassine Ben Abderrahmene. 20) Saïda Ben Yahya.

Désignation du bien à vendre : Terrain objet du titre foncier n°775 Monastir composé par la parcelle n°420 d'une superficie de 128 m² situé au bord de la route reliant Sousse à Mahdia, situé à l'intérieur du P A de Monastir zone Uib destinée aux activités industrielles non polluantes, scindé en deux sous parcelles : la première d'une superficie de 114 m² incorporée au domaine public routier, la deuxième d'une superficie de 14 m² à céder au voisin (objet de la vente judiciaire).

Mise à prix : treize mille quatre cent dinars (13.400,000 TND).

Imputation : privilège de l'état tunisien grevé sur les 42 parts indivises revenant à Néjiba Snoussi pour la somme de (6.057,187 TND)

Date et lieu de l'audience : l'adjudication aura lieu le mercredi (16/4/2025) à 9 heures du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Observation : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Pour de plus amples renseignements : S'adresser à l'étude de Maître Bousoffara Farhat, avocat poursuivant, et au greffe du tribunal de première instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

Visite des lieux : les jours ouvrables.

2025S00279VEPA1

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

1/ Il sera procédé le lundi sept Avril deux mille vingt cinq (7/4/2025) à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de KAIROUAN, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Société Aliments Composés du Nord (ACN), SA, dont le siège social est à la zone industrielle Solimene Nabeul, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°841057X, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Barhoumi, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Débiteur saisi : Jamel NAAT

Marié selon le régime de communauté des biens avec Hasna Hammami.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Barhoumi, Avocat à la cour de cassation, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse. (MF 847504/A)

Le bien Immobilier mis en vente : Tout l'immeuble objet du TF n°53468 Kairouan nommé «Fardaous» sis au lotissement de l'AFH «Elmana» délégation et gouvernorat de Kairouan d'une superficie de 168 m² et qui représente un lot de terrain sur lequel est édifiée un immeuble qui se compose d'un RDC et deux étages.

Le RDC se compose de 03 chambres, cuisine et garage. Le 1er étage se compose de 02 appartements chaque appartement contient 02 chambres, salon et une salle de bain. Le 2ème étage se compose de 02 appartements chaque appartement contient 02 chambres, salon et une salle de bain.

Mise à prix : Cinq cent quinze mille Dinars (515 000, 000 dt).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le 1/3 de la mise à prix sus-indiquée à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire du même montant.

2025S00288VEPA1

**Avis d'adjudication**

La saisissante : Bedia Youssef sans profession demeurante à Chatt Mariem Akouda domicile élu chez Amor Ajlani Rue le Caire zaouiet Sousse.

Le saisi : Amor Ben Abdelkader Ben Hadj Slama médecin demeurant Rue Tarek Ibn Zied Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Manai Mohamed avocat à la cour de cassation 42 Avenue de la République Trocadéro Sousse.

L'immeuble saisi : immeuble objet du titre foncier 79233 Sousse au nom de *Aicha* d'une superficie de 408m² sis à Chatt Meriem Akouda type S+2 avec piscine.

Mise à prix : Deux cent cinq mille et deux cent cinquante quatre dinars (205 254 d 000) après le rabaissement de quarante pour cent (40%) de la mise à prix initiale.

Le montant des frais et honoraires a été fixé à Neuf Mille quarante sept dinars 106 millimes (9 047 d 106).

L'adjudication : Aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance Sousse 2 le lundi sept avril deux mille vingt cinq (7/4/2025) à partir de 9 heures du matin.

La visite de l'immeuble : est possible sur rendez vous.

2025S00291VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet de Maître Imed Hachicha**

**Avocat près la cour de cassation**

**8 rue El Idrissi Tunis**

**Tél. : 71339759 & 98322562**

**hachichaimedavocat@gmail.com**

**MF : 000PA509587N**

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal :

La société kélibois société à responsabilité limitée dont le siège social est à Kélibia route oued el khatf cité El Bostane.

La partie saisie : Mohamed ben Ahmed ben Hamed (gérant d'une société) cin n°1801938 demeurant Rue Tahar Sfar Cité El Bousten Kélibia.

A son domicile élu chez Maître Ihab Ben Rajeb Avocat Rue Lac Tourkana Immeuble Nour le lac 3 étage bloc b le lac Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité des parts indivises soit 10000/49930 parts lui revenant dans la propriété dénommée el farej II objet du TF n°621320 Nabeul situé à Kélibia Nabeul s'agissant d'un terrain à bâtir le terrain est clôturé comportant de nombreux garages en plus 14 oliviers un puit, maison du gardien, une citerne, une administration d'une superficie de 108 m² une 2ème administration d'une superficie de 182.325 m² composé de 4 bureaux une cuisine et deux toilettes un 1er magasin d'une superficie de 1406.5m² et le 2ème d'une superficie de 280m² le 3ème magasin d'une superficie de 678 m² ainsi une cave d'une superficie de 1000 m² un bâtiment de deux étages la superficie du rc est 1289.4m² un 1 étage d'une superficie de 1289.4 m² composé d'un bureau et d'une grande salle il est à signaler que les dites parts ont une valeur locative moyennant 30000 dinars annuelle tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

4.944.567.500 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le Lundi le 14/4/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025400703VEPA1

---

**Ventes aux enchères publiques**

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : 1- La société Nouvelle Du Bois SARL dont le siège est sis à la route de Tunis GP1 Km14 Hammam-Lif. MF 311300PBM000

2- Monsieur Issam Ben Hassine Ben Saleh Ben Ali Titulaire de la C.I.N n°05223171 délivrée à Tunis le 6/3/2000 Demeurant au 17 Impasse Leila Latifa Kalaat Landalouse.

3- Madame Dhouka Bent Abdelkarim El Allanl titulaire de la C.I.N n°07022515 délivrée à Tunis le 8/10/1999 demeurant au 49 rue Habib Bougatfa Hammam-Lif Ben Arous

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : Il s'agit d'une maison en cours de construction avec une façade 2 locaux commerciaux vides sous le T.F 55389 Tunis dénommé «Wifek 1» situé à cité Gazelle Ariana ayant pour superficie 609 m².

Mise à prix : Le prix de la propriété est Fixé à 389.400.000 sans les dépenses.

Date et lieu de la vente : 7/4/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance d'Ariana.

On peut visiter l'Immeuble tous les jours.

2025400704VEPA1

---

# Avis aux créanciers

**Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A**

**Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse 4000**

**I.U : 00023366**

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 3 mars 2025 affaire n°5178/35, l'administrateur judiciaire Mr. Ismail SBAI est chargé de prendre la direction totale de l'entreprise.

2025S00281VEPA2

---

**Faillite de la Société Essaada Meubles S.A.R.L**

**Siège social : Sidi El Hani 4025 - Sousse**

**IU : 0859405 M**

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 3 mars 2025 affaire n°38/5170, il a été déclaré :

- La mise en faillite de la Société Essaada Meubles et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 19 janvier 2014.

- La mise en faillite de «Ali Ben Jilani YOUSSEF»

- La désignation de Mme Amani ZITOUNI en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2025S00282VEPA2

---

**Avis**

Le bureau de liquidateur mandataire judiciaire maître Zrafi Soumaya situé à immeuble el Mabrouk étage 2 n°7 Bab Brikcha Monastir tél : 73425111 / 98227742 / 54515380 annonce qu'en vertu de jugement n°35302 datée le 22/01/2025 rendu par le juge urgent de tribunal de 1ère instance de Monastir sa nomination en qualité de mandataire judiciaire pour les titres suivants n°105047 Monastir et les biens soumis à une décision immobilière avec inscription obligatoire n°114322.

2025S00284VEPA2

**Avis**

Le bureau de liquidateur mandataire Judiciaire maître Zrafi Soumaya situé à Immeuble el mabrouk étage 2 n°7 Bab Brikcha Monastir tél : 73425111 / 98227742 / 54515380 annonce qu'en vertu de jugement n° 35048 datée le 9/12/2024 rendu par le juge urgent du tribunal de 1ère Instance de Monastir et la décision de réforme datée le 20/01/2025 sa nomination en qualité de mandataire judiciaire pour les propriétés décrites dans le procès.

2025S00285VEPA2

---

**Avis**

Le bureau de liquidateur mandataire Judiciaire maître Zrafi Soumaya situé à immeuble el Mabrouk étage 2 n°7 Bab Brikcha Monastir télé 73425111/98227742/54515380 annonce qu'en vertu de Jugement n°35306 datée le 3/02/2025 rendu par le juge urgent du tribunal de 1ère instance de Monastir sa nomination en qualité de mandataire judiciaire pour la propriété située à Mrezgua Amiret el Hojej Moknine.

2025S00286VEPA2

---

**Avis**

Le bureau de liquidateur mandataire Judiciaire maître Zrafi Soumaya situé à immeuble el Mabrouk étage 2 n°7 Bab Brikcha Monastir télé 73425111/98227742/54515380 annonce qu'en vertu de Jugement n°34201 datée le 29/4/2024 rendu par le juge urgent du tribunal de 1ère instance de Monastir sa nomination en qualité de mandataire Judiciaire pour les titres suivants n°3365 et 1753 et 5656 et la propriété non enregistrée situé à menzel harb Monastir.

2025S00287VEPA2

---

**Location gérance du fonds de commerce café «Mathilde»**

**Place 3 Août Monastir**

**MF : 1516809H**

Le mandataire de justice pour le fonds de commerce «Café Mathilde» sis au croisement Av Habib Bourguiba et place 3 Août Monastir, Maître Yassine Boudriga et en exécution de l'ordonnance de 20/02/2025 délivrée par monsieur le juge observateur au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait du cahier des charges relatives à la location gérance du fonds de commerce «Café Mathilde» jusqu'au 01/4/2025 et son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khefacha 5060, Monastir Tél : 73907308 pendant l'horaire administratif, contre 50 dinars.

Le loyer annuel d'ouverture est fixé à 29627,700 Dinars.

Le dernier délai de dépôt des offres directement au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 01/4/2025.

L'ouverture des plis est fixée pour 02/4/2025 au bureau de Mr le juge observateur à 14H.

2025S00287VEPA2

---

**SOCIETE TRAVAUX GENERALE ET HYDRAULIQUE**

**Siège social : Avenue Taher Kammoun - Sfax**

**Identifiant unique : 0503807E**

**N° d'affiliation CNSS : 00192085-25**

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 11 Février 2025 relatif à l'affaire de règlement judiciaire n°314 sous la présidence de Madame Lamia Kammoun ses assesseurs Madame Rim Gassara et Madame Saba Elbrakaoui et en présence du représentant du parquet Monsieur Rafik Boukhama et l'aide greffier de l'audience, Madame Mariem Echermy le jugement suivant :

Le tribunal a décidé, en première instance, l'homologation du programme de redressement de la société «SOCIETE TRAVAUX GENERALE ET HYDRAULIQUE», Société à responsabilité limitée au capital 400000.000 dinars. Siège social : avenue Taher Kammoun immeuble Salma appartement n°08 Sfax, Identifiant unique : 0503807E, par la poursuite son activité conformément programme de redressement actualisé par l'administrateur judicaire Mr Skander Mezghani tel que stipulé dans ses deux rapports du 14/01/2025, entre autre l'approbation de la poursuite de la mise en œuvre de la restructuration du capital de la société et de l'achèvement des travaux d'augmentation de son capital conformément à la proposition de l'administrateur judicaire et décidé en vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2024, et la nomination de l'administrateur judiciaire Skander Mezghani contrôleur d'exécution du programme de redressement sus indiqué, qui doit établir un rapport au président du tribunal de première instance de Sfax sur les phases de mise en œuvre du programme trois mois après que ce jugement soit définitif, et d'en remettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques, interdiction faite au débiteur de céder ses biens meubles ou immeubles et les équipements nécessaires à son activité pendant la période de mise en œuvre du programme de redressement, tout en publiant cette interdiction au registre national des entreprises. Autorisation faite au greffe du tribunal de l'inscription de ce jugement au registre national des entreprises et de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises et de publier ce jugement au journal officiel de le République Tunisienne. La débitrice doit régler les honoraires de l'administrateur judicaire et du contrôleur d'exécution et les frais consentis par lui après approbation par le tribunal.

2025X00356VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Nomination d'un liquidateur judiciaire**

Suivant la décision du tribunal de première instance d'Ariana n°23174 du 6 Février 2025, il a été décidé de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour liquider la propriété commune représentée, par une voiture marque OPEL N°166" TUN 105 de feu LOTFI HABACHI.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 54 022 212/24 602 239).

2025400699VEPA2

**Nomination de liquidateur**

Suivant ordonnance sur requête n°94 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5/02/2025, il a été décidé la nomination de Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Amor Hadded CIN n°03844018 et Warda Boughanmi CIN n°02261794.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au bureau de liquidateur.

2025400710VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 8 Avril 2025**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises**

**Société anonyme**

**Au capital de 100.000.000 Dinars**

**Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis**

**Identifiant Unique : 0908910A**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le mardi 8 avril 2025 à 11 heures au siège de la Banque en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

- Pouvoir pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2025R00638SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2025**

**Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"**

**S.A au capital de 1.335.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax**

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 29 mars 2025 à 9 h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2024 et leur approbation.

5- Affectation des résultats.

6- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2024.

7- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.

8- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2025-2026-2027.

12- Questions diverses.

2025X00364SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**ALMAVIVA TUNISIE**

**Société anonyme**

**Au capital de : 1.246.150 dinars tunisiens**

**Siège social : 6 Rue du Métal, Charguia 2**

**Identifiant unique : 0793453/K/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société ALMAVIVA TUNISIE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 avril 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, et approbation des conventions réglementées,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4. Affectation des résultats et distribution des dividendes,

5. Quitus au Conseil d'Administration,

6. Nomination d'administrateurs,

7. Questions diverses.

2025400709SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2025**

**UIB Assurances**

**Société anonyme**

**Au capital de 30.000.000 Dinars**

**Siège social : Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

**Identifiant unique n° : 1685183L**

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mars 2025 à 10h heures (heure de Tunis) au siège de la Société sis à la Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB Assurances et des Etats Financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Approbation des opérations el des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2025400712SANB3

## Sociétés communautaires

**Un bulletin destiné à informer le public de l'ouverture des souscriptions**

**Et de la tenue d'une assemblée générale**

**Pour une entreprise privée régionale**

**Société Nationale Régionale SICCAVENERIA pour les prestations de transport à la station de Louage au Kef**

**Le capital de la société est de 20 000 dinars**

**Siège social : Station de Laouaj au Kef**

**Téléphone : 98653528/98292984**

En application du décret n°15 du 22 mars 2022 relatif aux sociétés privées et de l'arrêté n°498 du 19 mai 2022 relatif à la ratification des deux statuts types des sociétés privées. Les fondateurs de la société privée régionale SICCAVENERIA est informé de :

1) Ouverture de la porte à la souscription : Les fondateurs de la société civile régionale SICCAVENERIA, déposée auprès du Tribunal de Première Instance de Kef le 9/02/2024 sous le n°07 et publiée au Journal Officiel n°67 du 11/6/2024, sont informés de l'ouverture de la souscription au capital de la société susvisée, estimé à 20 mille dinars à raison de 50 dinars par action, soit l'équivalent de 400 actions, auprès de la banque Agence Tunisienne de Solidarité agence Kef.

Numéro de compte courant : TN59-2702 10000001 3391 12-63 La période de souscription a été fixée du 17/02/2025 au 16/4/2025.

La clôture anticipée de la souscription est possible si elle est réalisée avant les délais précisés.

2) Nous invitons également le public à assister à l'assemblée générale du 17 Avril 2025 à 16 heures, à l'adresse suivante Kef sur l'ordre du jour de l'assemblée générale de la société mentionnée ci-dessus comprendra :

- Inviter les participants à la réunion

- Approbation des statuts de la société

- Election des membres du Conseil d'Administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2025R00603SODB3

## Autres sociétés

**La Société Mutuelle de Base des Services Agricoles**

**"Al-Mustaqbal"**

**Capital : 28.810, 000 dinars**

**MF : 0023341/T**

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricole "Mostkbel" à Zaouiet Sousse invite, les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi 10 Avril 2025 à 10h 2025 à la délégation de Zaouiet Sousse Ksibet et Thrayet, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil d'administrations pour Gestion des exercices 2023

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2023

3. Discussion les rapports et exempter les Administrateurs.

4. Examen de la liste des adhérents

5. Renouveler le 1/3 des membres du conseil administratif

6. Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'année 2025/2026/2027

Remarque :

Tous les adhérents peuvent consulter les procès-verbaux et les rapports du conseil d'administration ainsi que le contrôle des comptes à partir du 2 avril 2025

Les candidatures pour l'adhésion au conseil d'administration seront ouvertes du 17 mars 2025 au 31 mars 2025.

Les personnes souhaitant se porter candidates doivent soumettre une demande à cet effet au nom du président du conseil d'administration à l'adresse suivante : avenue de la République, angle Sousse par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de nom quorum l'assemblée générale ordinaire sera convoquée une deuxième fois le 6 mai 2025 avec le même ordre du jour à la même heure et au même lieu.

2025S00283SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte du titre de propriété**

La commission de liquidation des biens et des valeurs de parti de rassemblement constitutionnel démocratique dissout annonce la perte du titre de propriété n°06/6035 datant le 24/12/2007 objet du titre foncier n°567996 Nabeul nommé cellule cité al Ezdiharr situé à Grombalia Nabeul d'une superficie de 143 m². D'où nécessite une deuxième copie conforme.

Toute personne ayant droit doit se présenter au siège de la commission de liquidation des biens et des valeurs du parti du rassemblement constitutionnel dissout au Tour de la Nation, Av. Mohamed V, Tunis 1000 dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025R00631DIVD2

**Avis**

Monsieur Mourad Dhieb déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété de sa mère Zbaida Mkaouar

d'une parcelle de 690 m² sur laquelle est édifiée une maison sise à la route el Ain km 4 Sfax objet de partage du 5/9/1968 acte notarié de Hamouda Khbou et Mohamed Koubaa d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X00354DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Dalanda Bent Omar Ben Abdessalem Kammoun avise le public qu'elle possède une parcelle de terrain est de surface 500 m² sur lequel est édifiée une villa sise à la route Gremda km6 Sfax limité au sud par Ezzedine Tmar à l'est avenue d'où s'en entrée au nord Mohamed Affes et à l'ouest impasse existe de largeur 8 m d'où s'en entrée suivant un contrat de partage daté le 29 novembre 2020 dressé par les notaires Malek Torki et Neji Baklouti.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2025X00355DIVD2

---

**Avis**

Mr Elmiladi Thamer annonce que le titre de sa propriété d'un lot Est d'un bâtiment suivi et entouré d'un espace Nord et un espace Sud et un espace Ouest et suivi aussi d'un garage la superficie de tout le terrain terre et bâtiment 349 mètres carrés situé à la route de Gremda Km 8 Sfax a pour origine un acte de vente au 28 novembre 1994 par Hsin Turky et Ahmed Jammousi a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025X00357DIVD2

---

**Avis**

Les Héritiers de «EFTOUH ELMILADI» : son épouse Fathia Ezzouch et ses fils Mouhamed, Faical, Thamer, Dorra, Sonia annoncent que le titre de la propriété de leur héritier d'un reste de terrain d'une superficie de 172.96 mètres carrés situé à la route Gremda Km 8 Sfax limité au sud un passage privé de Eltawfik Elmiladi au nord Thamer Elmiladi à l'ouest les héritiers d'Ahmed Sahnoun et maintenant Masmoudi et à l'Est Mohamed Elmiladi ont pour origine un acte de partage au 6 Mai 1972 par Ahmed Eljammousi et Abdelrahmen Elleuch a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X00358DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Kmar Abid déclarent la perte du titre de propriété d'une demi parcelle de terre de 12 pieds d'olives située à la route Matar km12 il veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00359DIVD2

---

**Avis**

Héritiers Oudni Hédi annoncent qu'ils possèdent un terrain à Sfax Route JEL km8 de surface 229 m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 5/3/1986 et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00365DIVD2

---

**Avis**

Héritiers Aydi Chdhli annoncent qu'ils possèdent un terrain de surface 398.64m² en route Jeriana km5 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 4/6/1983 et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00366DIVD2

| | Les Etats financiers année 2022 | Société des Services Nationaux et des Résidences |
|---|---|---|

# Bilan
## (Exprimé en Dinars)
## Arrêté au 31 Décembre 2022

| | 2022 | 2021 | Variations |
|---|---|---|---|
| **Actifs non Courants** | | | |
| Actifs Immobilisés | | | |
| Immobilisations Incorporelles | 464 085,306 | 414 278,056 | 49 807,250 |
| Amortissements | - 404 473,142 | - 408 117,340 | 3 644,198 |
| Immobilisations Corporelles | 72 018 967,417 | 71 052 759,184 | 966 208,233 |
| Amortissements | - 54 478 674,219 | - 54 010 041,625 | - 468 632,594 |
| Immobilisations Financières | 6 930 115,065 | 6 992 813,374 | -62 698,309 |
| Provisions | - 395 014,000 | - 360 940,000 | - 34 074,000 |
| **Total des actifs immobilisés** | **24 135 006,427** | **23 680 751,649** | **454 254,778** |
| **Total des actifs non courants** | **24 135 006,427** | **23 680 751,649** | **454 254,778** |
| **Actifs Courants** | | | |
| Stock | 509 166,232 | 462 946,387 | 46 219,845 |
| Provisions | - 2 547,000 | - 2 547,000 | 0.000 |
| Clients et Comptes Rattachés | 1 620 927,394 | 912 274,500 | 708 652,894 |
| Provisions | - 615 504,608 | - 625 777,598 | - 10 272,990 |
| Autres actifs Courants | 12 737 805,044 | 11 464 194,857 | 1 273 610,187 |
| Provisions | - 789 815,654 | - 998 163,031 | - 208 347,377 |
| Placements et Autres Actifs Financiers | 36 170 935,007 | 40 160 474,523 | - 3 989 539,516 |
| Provisions | 770,932 | - 770,932 | 0.000 |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 597 862,114 | 489 381,160 | 108 480,954 |
| **Total des Actifs Courants** | **50 228 057,597** | **51 862 012,866** | **-1 633 955,269** |
| **Total des Actifs** | **74 363 064,024** | **75 542 764,515** | **-1 179 700,491** |

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

| | Les Etats financiers année 2022 | Société des Services Nationaux et des Résidences |
|---|---|---|

# Bilan
# (Exprimé en Dinars)
# Arrêté au 31 Décembre 2022

| | 2022 | 2021 | Variations |
|---|---|---|---|
| **Capitaux Propres** | | | |
| Capital Social | 19 291 180,000 | 19 291 180,000 | 0,000 |
| Réserves | 41 925 235,769 | 42 072 664,143 | - 147 428,374 |
| Autres Capitaux Propres | - | - | - |
| Résultats reportés | 8 055 643,485 | 10 277 772,499 | - 2 222 129,014 |
| **Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'exercice** | **69 272 059,254** | **71 641 616,642** | **- 2 369 557,388** |
| Résultat de l'exercice | - 557 030,498 | - 2 222 129,014 | 1 665 098,516 |
| **Total des Capitaux Propres avant affectation** | **68 715 028,756** | **69 419 487,628** | **- 704 458,872** |
| **Passifs** | | | |
| **Passifs non Courants** | | | |
| Provisions | 843 865,177 | 1 553 514,357 | - 709 649,180 |
| **Total Passifs non Courants** | **843 865,177** | **1 553 514,357** | **- 709 649,180** |
| **Passifs Courants** | | | |
| Fournisseurs et Comptes Rattachés | 2 570 250,009 | 1 836 181,074 | 734 068,935 |
| Autres Passifs Courants | 2 233 920,082 | 2 733 581,456 | - 499 661,374 |
| Concours Bancaire et autres Passifs Financiers | 0.000 | 0.000 | 0.000 |
| **Total des Passifs Courants** | **4 804 170,091** | **4 569 762,530** | **234 407,561** |
| | | | |
| **Total des Passifs** | **5 648 035,268** | **6 123 276,887** | **- 475 241,619** |
| | | | |
| **Total des Capitaux Propres et des Passifs** | **74 363 064,024** | **75 542 764,515** | **-1 179 700,491** |

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

| | Les Etats financiers année 2022 | Société des Services Nationaux et des Résidences |
|---|---|---|

# Etat de Résultat
# (Exprimé en Dinars)
# Arrêté au 31 Décembre 2022

| | 2022 | 2021 | Variations |
|---|---|---|---|
| **Produits d'Exploitation** | | | |
| Revenus | 73 063 319,780 | 260 226,960 | 72 803 092,820 |
| Autres Produits d'Exploitations | 34 828,746 | 22 100,000 | 12 728,746 |
| **Total des Produits d'Exploitation** | **73 098 148,526** | **282 326,960** | **72 815 821,566** |
| **Charges d'Exploitation** | | | |
| Achats de Marchandises Consommés | 71 267 047,275 | 525 893,352 | 70 741 153,923 |
| Charges de Personnel | 3 747 116,810 | 3 712 640,272 | 34 476,538 |
| Dotations aux Amortissements et aux Provisions | 278 288,489 | 60 777,534 | 217 510,955 |
| Autres Charges d'Exploitations | 1 967 548,501 | 1 118 474,691 | 849 073,810 |
| **Total Charges d'Exploitation** | **77 260 001,075** | **5 417 785,849** | **71 842 215,226** |
| **Résultat d'Exploitation** | **- 4 161 852,549** | **- 5 135 458,889** | **973 606,340** |
| Charges Financières | 24 313,908 | 23 850,856 | 463,052 |
| Produits des Placements | 3 457 368,429 | 3 290 449,884 | 166 918,545 |
| Autres Gains Ordinaires | 194 261,025 | 77 116,977 | 117 144,048 |
| Autres Pertes Ordinaires | 21 779,125 | 429 792,134 | -408 013,009 |
| **Résultat des Activités Ordinaires avant Impôt** | **-556 316,128** | **-2 221 535,018** | **1 665 218,890** |
| Impôt sur le Bénéfice | 714,370 | 593,996 | 120,374 |
| **Résultat Net de l'Exercice** | **-557 030,498** | **-2 222 129,014** | **1 665 098,516** |

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

# Etat de Flux de Trésorerie
# (Exprimé en Dinars)
# Arrêté au 31 Décembre 2022

| | 2022 | 2021 |
|---|---|---|
| **Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation** | | |
| Résultat Net | - 557 030,498 | - 2 222 129,014 |
| Ajustements pour | | |
| Amortissements et Provisions | 1 052 297,391 | 916 998,227 |
| Reprise provisions | -1 464 761,566 | - 856 220,693 |
| Variation de stocks | - 46 219,845 | - 164 431,589 |
| Variation des créances | - 708 652,894 | 281 259,513 |
| Variation Autres Actifs | -1 273 610,187 | - 1 407 974,331 |
| Variation Fournisseurs et autres Dettes | 234 407,561 | 747 325,591 |
| **Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation** | **-2 763 570,038** | **-2 705 172,296** |
| **Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement** | | |
| Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles et Incorporelles | -1 032 758,459 | - 263 701,338 |
| Décaissement Provenant des emprunts | - 172 600,000 | - 272 500,000 |
| Encaissements Provenant des Emprunts | 224 837,825 | 212 077,287 |
| **Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement** | **- 980 520,634** | **-324 124,051** |
| **Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement** | | |
| Décaissement provenant des revenus des participations | | -1 250 000,000 |
| Décaissement provenant des dons et participation au fond social | -172 285,716 | -170 440,509 |
| Encaissements Provenant des des comptes du fond social | 24 857,342 | 24 420,555 |
| **Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement** | **-147 428,374** | **-1 396 019,954** |
| **Variation de Trésorerie** | **-3 891 519,046** | **-4 425 316,301** |
| Trésorerie au Début de l'Exercice | **40 489 381,160** | **44 914 697,461** |
| Trésorerie à la Clôture de l'Exercice | **36 597 862,114** | **40 489 381,160** |

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053
les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

2025R00607BCFA5